

VILLE DE DISRAELI M.R.C. DES APPALACHES

Séance
extraordinaire
du 22 décembre 2015

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce conseil, le mardi 22 décembre 2015 à 19h30, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent, Mme Juliette Jalbert, M. Charles Audet, M. Germain Martin, Mme Pauline T. Poirier, M. Rock Rousseau et M. Alain Brochu, sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

Tous les membres du conseil ont reçu un avis de convocation. Cette séance fut convoquée pour les raisons suivantes :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Présentation et adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2016.
3. Adoption du programme triennal d'immobilisation pour 2016, 2017 et 2018.
4. Autorisation du conseil municipal pour la publication d'un document explicatif cumulant le budget 2016.

INSCRIPTION - DÉCLARATION DU DIR.-GEN. / SEC.-TRÉS.

Rapport verbal du dir.-gén. / sec.-trés. à l'effet que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.

1. Adoption de l'ordre du jour et ouverture de l'assemblée

12-2015-419

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2. Présentation et adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2016.

Monsieur le maire, Jacques Lessard et les membres du conseil font la présentation des prévisions budgétaires pour l'année 2016 aux citoyens présents à l'assemblée.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des revenus et dépenses au fonds d'administration pour l'année 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE les revenus et dépenses pour la prochaine année s'élèvent à 3 629 102. \$;

REVENUS	ANNÉE 2015	ANNÉE 2016
Taxes foncières	2 352 238.\$	2 468 490.00 \$
Paiement tenant lieu de taxes	229 400.\$	221 500.00 \$
Autres revenus de sources locales	695 090.\$	555 049.00 \$
Transferts	561 922.\$	384 063.00 \$
TOTAL DES REVENUS	3 838 650.\$	3 629 102. \$

DÉPENSES	ANNÉE 2015	ANNÉE 2016
Administration	711 388.\$	606 855. \$
Sécurité publique	300 325.\$	276 317. \$
Transport	683 553.\$	647 310. \$
Hygiène du milieu	664 776.\$	678 641. \$
Sécurité et bien-être	18 743.\$	19 815. \$
Ameublement, urbanisme et développement	217 927.\$	249 686. \$
Loisirs et culture	790 855.\$	730 977. \$
Frais de financement	187 838.\$	178 425. \$
Total des dépenses de fonctionnement	3 575 405.\$	3 388 026. \$
Service de la dette	277 512.\$	523 869. \$
Sous total	3 852 917.\$	3 911 895. \$
Activité d'investissement	(168 000.\$)	0. \$
Surplus affecté	182 267.\$	-282 793. \$
TOTAL DES DÉPENSES	3 838 650.\$	3 629 102. \$

12-2015-420

**EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
Et résolu,**

QUE le conseil adopte les prévisions budgétaires du fonds d'administration pour l'année 2016.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté

3. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour 2016, 2017 et 2018.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des dépenses en immobilisation prévues pour les années 2016, 2017 et 2018 et que lesdites dépenses sont de l'ordre de :

ANNÉE 2016 : 10 395 690. \$

ANNÉE 2017 : 1 130 000. \$

ANNÉE 2018 : 1 050 000. \$

12-2015-421

**En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**

QUE le conseil adopte les dépenses en immobilisations anticipées pour les années 2016, 2017 et 2018, telles que présentées.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

4. **Autorisation du conseil municipal pour la publication d'un document explicatif cumulant le budget 2016.**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'informer l'ensemble des citoyens de la Ville de Disraeli des principales composantes du budget de l'année 2016;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474.3 de la loi sur les cités et ville, la Ville doit distribuer gratuitement un document explicatif à la population ou faire paraître les informations relatives audit budget dans un journal local;

12-2015-422

**En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

QUE le conseil autorise le directeur général à préparer un document explicatif du budget 2016 et à le distribuer à l'ensemble des foyers de la Ville.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Période de questions

Clôture de l'assemblée spéciale

12-2015-423

**Il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
Et résolu,**

De clore cette séance spéciale à 20h40.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté

M. Jacques Lessard
Maire

M. Patrice Bissonnette
Dir. Gén. / Sec.-trés.
